

Poteau personnel chez mon voisin

Par popol57, le 13/05/2019 à 07:45

Bonjour,

tout d'abord je suis seul et invalide ne pouvant sortir de chez moi, ça expliquera mieux. Mon voisin, dernier de la rue a (avait) dans son jardin un poteau en bois rien que pour ses raccordements personnels téléphone et numéricable (2 cables)

Le poteau métallique d'où provenaient les 2 câbles se trouve chez ma voisine, donc aucun poteau chez moi, par contre les 2 câbles surplombaient mon terrain.

Il y a environ 3 semaines mon infirmière me signalait que le poteau en bois du voisin était tombé dans son jardin avec les 2 câbles.

En regardant par la fenêtre, j'ai vu les câbles, l'un accroché dans mon pommier puis de là couché dans mes haies.

Le deuxième câble est couché sur ma boîte à lettres et empêche l'ouverture du portail donnant dans mon jardin, il faut soit soulever le câble, soit se glisser par dessous.

Cette situation dure depuis 3 semaines, apparemment ça ne dérange pas mon voisin.

J'ai téléphoné à la régie d'électricité, ça ne les regarde pas, pareil à la mairie, chez numéricâble le vendeur n'avait pas le temps mais m'a donné un numéro payant que je n'ai pas appelé.

J'ai donc fait un petit mot pour le voisin lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour faire enlever les câbles de chez moi.

Comme je ne peux pas sortir, j'ai mis ce mot dans une enveloppe en demandant à mon infirmier de la mettre dans la boîte du voisin, en passant devant chez lui.

Ce qu'il m'a dit m'a refroidi, selon lui je n'obtiendrais rien et que ce serait à moi de faire les démarches pour tout remettre en ordre vu que les câbles me gênent moi.

Donc si je résume le poteau personnel au voisin est tombé avec les 2 câbles qui surplombaient mon terrain, et que c'est à moi de faire les démarches nécessaires pour la remise en état.

Cordialement

Par amajuris, le 13/05/2019 à 10:57

bonjour,

le poteau et les câbles sont dans la concession des opérateurs téléphoniques et électriques et la propriété est la commune.

si la régie d'électricité vous a répondu que cela ne les concernait, c'est qu'il doit s'agir uniquement de réseaux téléphoniques.

vous devez contacter l'opérateur téléphonique historique qui est propriétaire de ces réseaux. vous pouvez également faire une courrier recommandé avec A.R. à votre maire en indiquant le danger présenté par ces réseaux au sol. salutations

Par popol57, le 13/05/2019 à 11:25

bonjour, merci pour la réponse,

mais je n'ai rien à voir avec ce poteau, il se trouve dans le jardin de mon voisin, ce dernier a construit il y a une dizaine d'années en bout de rue, il n'y avait rien, alors on lui a installé ce poteau chez lui, sur sa propriété.

d'autres voisins ont ramassé le poteau qui au départ était tombé sur la route, et l'ont posé dans son jardin, avec les câbles encore accrochés dessus.

Apparemment ça fonctionne encore, alors il s'en fiche, vu qu'il passe à côté pour sortir ou rentrer dans sa maison.

J'ai voulu lui envoyer un petit mot lui demandant de remédier à cette situation de câbles lui appartenant mais traînant dans mon jardin, mon infirmier m'en a dissuadé, prétendant donc de faire les démarches à la place de ce voisin, frais téléphoniques compris (juste le temps d'attente gratuit)

La régie m'a envoyé quelqu'un pour me dire que ce n'était pas à la régie, la mairie a envoyé le service voirie qui a dit que ce n'était pas à eux de s'en occuper, le voisin s'en fiche depuis 3 semaines, ne reste plus que moi

Juste encore une précision : il y a un câble téléphone et un câble télédistribution spécialement pour lui, poteau compris